



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est tenue le
lundi 7 décembre 2015 à la salle du Conseil municipal F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Antoinette Boilard-Lord, conseillère
Brigitte Kenny, conseillère
Chantal Lebel, conseillère
M. David Ferguson, conseiller
Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

R 2015 - 12 - 01 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 02 et 16 novembre 2015
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Rapport de trésorerie
 - 5.4. Présentation du budget mis à jour
 - 5.5. Budget 2016
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activités du maire
 - 6.2. Rapport d'activités des conseillers
7. Correspondance
8. Législation
 - 8.1. Avis de motion – Assemblée publique pour l'adoption du budget 2016
 - 8.2. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016
 - 8.3. Règlement 2015-004 Ouverture des chemins d'hiver
9. Service régionalisé d'intervention d'urgence en milieu forestier
10. Premiers répondants
11. Mise à niveau des kiosques d'information touristique - Avignon Ouest
12. Acquisition de terrains
13. Séances et réunions du conseil
14. Contrat de déneigement stationnement chutes Kempt et sentier ornithologique
15. Local Chevaliers de Colomb
16. Varia
 - 16.1. Comité de Développement Local - meuble bureau
17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 07 décembre 2015 soit accepté tel que présenté.

R 2015 - 12 - 02 Adoption des procès-verbaux des 02 et 16 novembre 2015

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 02 novembre 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

2015 - 12 - 03 Suivi des procès-verbaux

Les suivis des procès-verbaux sont présentés, discutés et réglés.

2015 - 12 - 04 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

2015 - 12 - 05 Administration

2015 - 12 - 05 - 1 Liste des comptes payés

Les comptes payés au mois d'octobre 2015 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
Serrures Baie des Chaleurs	120.75
RPM Marine	38.42
Dufresne Hébert Comeau	1 164.13
Fermes A. Alexander	373.67
Formules municipales	549.58
JM Arseneault	235.69
Hervé Esch	1 064.86
Agence du Revenu du Canada	488.46
LET Saint-Alphonse	374.89
Bell Mobilité	98.19
Bouffard Sanitaire	663.82
MRC d'Avignon	782.00
Telus	183.43
Hervé Esch	1 080.76
Hydro Québec	722.14
Le Web Simple	80.48
Jean-Paul Breton	216.00
Hervé Esch	1 097.85
Total payé	9 335.12

R 2015 - 12 - 05 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
Dufresne Hébert Comeau	1 034.78
ARPO - Groupe Conseil	2 920.37
Norman Gough Électrique	517.39
JM Arsenault	41.38
MRC Avignon	433.51
Total à payer	4 947.43

2015 - 12 - 05 - 3 Rapport de trésorerie

Le rapport de trésorerie est présenté.

2015 - 12 - 05 - 4 Présentation du budget mis à jour

Le budget mis à jour est présenté et discuté.

2015 - 12 - 05 - 5 Budget 2016

Le budget 2016 est révisé et ajusté en prévision de la réunion de travail du 15 décembre 2015.

2015 - 12 - 06 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2015 - 12 - 06 - 1 Rapport d'activités du maire

Le maire effectue une mise à jour des dossiers suivants :

- Réunions de travail et événements de la MRC
- Rencontre avec le Ministère de l'Environnement (MDDELCC) à Québec.

2015 - 12 - 06 - 2 Rapport d'activités des conseillers

Le conseiller David Ferguson fait une mise à jour des dossiers suivants :

- Comité Loisirs Avignon Centre
- Camp d'été à Pointe-à-la-Croix
- Patinoire extérieure

La conseillère Antoinette Boilard-Lord fait la mise à jour des activités du Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est.

R 2015 - 12 - 07 Correspondance

La correspondance est lue et classée.

CONSIDÉRANT QU' un montant de 151 \$ reste disponible dans le budget 2015 pour des dons ;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel,
Et résolu à l'unanimité,

- QU' un don de 50 \$ soit fait à la Fondation Villa Les Plateaux ;
- QU' un don de 50 \$ soit fait au projet Harmonie Inter-communauté ;
- QU' un don de 50 \$ soit fait à Chanter la vie.

2015 - 12 - 08 Législation

R 2015 - 12 - 08 - 1 Avis de motion – Assemblée publique pour l'adoption du budget 2016

Avis de motion est donné par le conseiller David Ferguson concernant l'assemblée publique visant l'adoption du budget municipal de l'exercice financier 2016 qui se tiendra le 21 décembre à 18 h 30 à la salle du conseil municipal au Centre F.P.

R 2015 - 12 - 08 - 2 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny,
Et résolu à l'unanimité

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent en 2016 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal du Centre F. P. Adams aux dates suivantes :

- | | |
|------------------------|------------------------------------|
| Lundi 4 janvier 2016 | Lundi 1 ^{er} février 2016 |
| Lundi 7 mars 2016 | Lundi 4 avril 2016 |
| Lundi 2 mai 2016 | Lundi 6 juin 2016 |
| Lundi 4 juillet 2016 | Lundi 1 ^{er} août 2016 |
| Mardi 6 septembre 2016 | Lundi 3 octobre 2016 |
| Lundi 7 novembre 2016 | Lundi 5 décembre 2016 |

R 2015 - 12 - 08 - 3 Règlement 2015-004 Ouverture des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 752 du code Municipal, une municipalité peut par règlement décréter l'entretien des chemins d'hiver pour la circulation des automobiles ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Roger McGrath lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est en date du 02 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath,
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est adopte le présent règlement qui décrète et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

2.1 Entrepreneur : Entrepreneur chargé de l'ouverture d'un chemin enneigé.

2.2 Municipalité : Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

ARTICLE 3 - CHEMINS DÉSIGNÉS OUVERTS EN HIVER

Les chemins désignés ouverts en hiver pour la circulation des automobiles sont les suivants :

<u>Chemin</u>	<u>Longueur</u>
Chemin Kempt	6,615 km
Chemin de New-Glasgow	1,485 km
Chemin de Bordeaux	0,347 km
Chemin du Parc	1,100 km
Chemin Sillars	2,230 km

ARTICLE 4 - CHEMINS FERMÉS EN HIVER

Les chemins fermés en hiver sont les suivants :

<u>Chemin</u>	<u>Section</u>
Chemin Kempt (Direction Saint-Fidèle)	À partir de la limite Ouest du lot 19P du Rang 1, Canton Ristigouche jusqu'à la limite nord de la Municipalité.
Chemin Kempt (Direction Saint-Étienne)	À partir de la limite Sud du lot 18 du Rang 2, Canton Ristigouche jusqu'à limite Nord de la Municipalité.
Chemin Pelletier	De la route 132 jusqu'à la limite nord de la Municipalité.

ARTICLE 5 - CLAUSES PARTICULIÈRES

- 5.1 La Municipalité se réserve le droit d'autoriser tout entrepreneur à ouvrir ou faire ouvrir tout chemin non-déneigé pour le transport de bois.
- 5.2 L'Entrepreneur chargé de l'ouverture d'un chemin non-déneigé devra tenir ce dernier en bon état et, en cas de bris, procéder aux réparations requises.

ARTICLE 6 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

R 2015 - 12 - 09 Service régionalisé d'intervention d'urgence en milieu forestier

CONSIDÉRANT QUE la région d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche Sud-Est offre des conditions exceptionnelles pour la pratique d'activités en forêt, qu'il s'agisse de la pratique de la motoneige, la chasse, la pêche, les balades en véhicules tout-terrain où l'engouement pour ces sports ne se dément pas, aussi la randonnée pédestre et le travail en forêt sont autant d'activités qui se multiplient dans notre milieu forestier ;

CONSIDÉRANT QUE la région compte deux clubs de motoneigistes utilisant quelque 130 kilomètres de sentiers dans le territoire de nos trois municipalités et outre les usagers locaux, il y a un très grand nombre de touristes provenant tant des autres régions du Québec via la Trans Québec n° 5 que des provinces atlantiques et des États de l'Est américain et tout particulièrement de la région du Maine ;

CONSIDÉRANT QUE les amateurs de Quad sont également de grands utilisateurs de ce réseau de sentiers et que cette activité gagne en popularité ;

CONSIDÉRANT QUE les expériences passées ont clairement démontré une lacune majeure en intervention d'urgence en milieu forestier, tant au niveau de l'organisation du service que des équipements nécessaires ; les secouristes devant transporter les accidentés dans des conditions à haut risque ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix et du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est de se doter d'équipes d'interventions (pompiers-premiers répondants) efficaces lors d'incidents en milieu forestier ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est devienne par l'adoption de la présente résolution, un partenaire avec les municipalités de Pointe-à-la-Croix et d'Escuminac dans la mise sur pieds d'un service régionalisé d'intervention et d'évacuation d'urgence pouvant desservir l'ensemble du territoire de la partie Ouest de la MRC d'Avignon ;

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dépose conjointement avec les municipalités de Pointe-à-la-Croix et d'Escuminac une demande de contribution financière dans le cadre du programme Pacte rural d'un montant de trente mille sept cent vingt sept dollars (30 727\$) représentant 80% des coûts admissibles établis à trente huit mille quatre cent neuf dollars (38 409\$) ;

QUE le directeur général de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix , Claude Audet, est mandaté à signer au nom de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tous les documents relatifs à ce projet régional et d'en faire le suivi.

R 2015 - 12 - 10 Premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens soit une priorité pour la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-est ;

CONSIDÉRANT QUE l'agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se propose de participer à la mise en place d'un service de premiers répondants dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' une demande en ce sens ait été faite par des citoyens de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est se dote d'un service de premiers répondants ;

QU' une annonce soit passée dans le prochain journal municipal afin d'en informer les citoyens et de trouver les volontaires nécessaires au déploiement de ce service dans la municipalité.

R 2015 - 12 - 11 Mise à niveau des kiosques d'information touristique - Avignon Ouest

CONSIDÉRANT QUE la corporation de Développement économique Avignon-Ouest (DIAO) avait en 1992 instauré un circuit touristique mettant en évidence certains sites panoramiques du secteur ouest de la MRC d'Avignon ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette initiative régionale la promotion de ces sites et services touristiques de notre région a été réalisée par l'installation de quatre kiosques d'informations touristiques dans des endroits stratégiques à savoir :
Halte routière d'Escuminac
Halte routière de Pointe-à-la-Croix
Aire de détente du pont interprovincial de Matapédia
Aire de détente de la rivière Assemetquagan

CONSIDÉRANT QUE depuis l'implantation de ces kiosques en 1994, aucune mise à jour des informations n'a été apportée sur les divers panneaux d'informations alors que le produit touristique régional a nettement évolué ;

CONSIDÉRANT QUE de ces faits, il devient nécessaire que les municipalités se concertent afin de déterminer la pertinence du maintien de ces outils de promotion touristique et de vérifier la faisabilité d'une mise à niveau de ces équipements ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est mandate son directeur général, Hervé Esch, à siéger sur un comité ad hoc regroupant toutes les municipalités du secteur ouest de la MRC d'Avignon dont le mandat sera d'évaluer la pertinence du maintien de ces équipements sur le territoire et, le cas échéant, établir les coûts et le financement d'une mise à niveau de ces installations.

2015 - 12 - 12 Acquisition de terrains

Des discussions auront lieu dans les prochains jours avec les propriétaires afin d'évaluer la possibilité et le coût des acquisitions de terrains projetées.

2015 - 12 - 13 Séances et réunions du conseil

Le conseil municipal discute de la façon la plus judicieuse d'organiser les séances du conseil ainsi que les réunions de travail.

2015 - 12 - 14 Contrat de déneigement stationnement chutes Kempt et sentier ornithologique

Des soumissions seront demandées aux fins de déneiger les stationnements du sentier des chutes Kempt et du sentier ornithologique afin de permettre leur accès en période hivernale.

2015 - 12 - 16 Varia


2015 - 12 - 16 - 1 Comité de Développement Local - meuble bureau

Des précisions quant aux coûts de fabrication d'un meuble servant de bureau seront demandées au Comité de Développement Local de Ristigouche Sud-Est.

R 2015 - 12 - 17 Levée de l'assemblée

À 21 h 34, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire



Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier